

Compte Rendu du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du 25 juillet 2023 à 18H30

Date de la convocation : 19/07/2023

Sont Présents : Chantal BARDIN, Cédric BREISSAND, Olivier RAMBEAUX, Elisabeth DUCHATELET, Jérôme DENEUVE

Excusé : Frédéric DELAYE a donné pouvoir à Mme Bardin

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18 h 38

Le conseil nomme Elisabeth DUCHATELET, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Validation du conseil municipal du 20 Juin 2023
- 2) Achat grange attenante à la mairie
- 3) Délibération concernant le versement de pôle emploi
- 4) Rallye de Monte Carlo le jeudi 25 janvier 2024
- 5) Questions diverses

Deux points sont à rajouter :

Délibération portant sur l'adoption du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

Délibération portant sur le choix de contacter une entreprise pour installer les tables et les bancs à Mélan

1) Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 JUIN 2023 :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 6

2) D2023/22 Délibération pour validation du projet d'achat de la grange attenante à la mairie

Madame le Maire informe son conseil municipal que la grange attenante à la mairie est en vente. La propriétaire a accepté notre proposition d'achat à 35 000 € ;

Madame le Maire demande à son conseil municipal son accord pour acquérir la grange et signer le compromis.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents valide le fait d'acquérir cette grange et autorise Madame le Maire à signer le compromis.

Madame le Maire propose à son conseil municipal l'autorisation d'étudier toutes les possibilités de paiement, et de mettre en place les démarches les plus adaptées pour cette acquisition.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents valide cette proposition

3) Délibération 2023/23 Délibération concernant le versement de pôle emploi

Madame le maire rappelle à son conseil municipal que la formation avant embauche de la nouvelle secrétaire de mairie, avait pu être prise en charge par pôle emploi par la mise en place d'un AFPR (action de formation préalable au recrutement) confère la délibération 2023/01, pôle emploi a versé à la commune du Castellard-Mélan, suite à cette formation menée à son terme et finalisée par une embauche, une somme de 1500 € qui est à partager avec la commune des Hautes Duyes, qui a formé également la salariée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide le fait de reverser la somme de 750 € à la commune des Hautes Duyes

4) D 2023/24 Rallye de Monte-Carlo le 25 janvier 2024

Madame le Maire expose à son Conseil Municipal le fait que le Rallye de Monté-Carlo se propose de réaliser un passage dans notre commune en 2024 .l'épreuve spéciale s'intitulerait « Thoard-StGeniez » et se déroulerait en nocturne le jeudi 25 Janvier 2024.

Madame le Maire demande à son Conseil Municipal l'autorisation de valider ce passage auprès de l'organisme.

Contre ; 0

abstention 1

pour 5

5) D2023/25 Délibération portant sur l'adoption du rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de 2023

Madame le Maire rappelle que la mission de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à Provence Alpes Agglomération et/ou aux communes consécutivement aux transferts de compétences opérés chaque année.

Les transferts de compétences à évaluer pour l'année 2023 concernent :

- Le retour aux communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, Peyruis, Malijai, Volonne et l'Escale de La compétence « enseignement musical en milieu scolaire » à compter du 1^{er} septembre 2023

C'est l'objet du rapport adopté par la CLECT le 5 juillet 2023.

En application de l'article 1609 nonies C du Codes des Impôts, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-294-002 du 21 octobre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération ;

Vu la délibération du 14 juin 2023 de Provence Alpes Agglomération portant modification de la définition d'intérêt communautaire de la compétences « équipements culturel » ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu le rapport de la CLECT joint et après lecture de celui-ci ;

Il vous est proposé :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2023, conforme au Code Général des Impôts
- De notifier cette décision au Président de la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération
-

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide et vote le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2023 ;

6) D2023/26 Délibération portant sur le choix d'une entreprise pour la pose des bancs et tables bois à l'Eglise de Mélan

Madame le Maire expose à son Conseil Municipal le fait que deux tables en bois avec bancs attenants et deux bancs ont été achetés pour l'aménagement du terrain autour de l'église de Mélan et demande à son conseil l'autorisation de contacter une entreprise pour les installer. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide le fait de contacter une entreprise pour ces installations.

7) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.